ENTRÉES DE LA VENDANGE						
Date	**Références des parcelles**			**Catégorie de vin (AOC, IGP, VSIG)** Si AOC, mentionner l'appellation la plus restrictive revendicable	**N° cuve, capacité cuve**	**Estimation des volumes mis en cuve** en kg ou hl (B)
	Commune	Références cadastrales / Nom du lieu-dit (A)	Cépage et couleur du vin			

(A) Nom usuel par lequel l'exploitant désigne la ou les parcelles concernées : un lien doit pouvoir être établi avec les références cadastrales et le relevé parcellaire du CVI